



L'an deux mil dix-neuf, le 30 août, à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR, Maire.

**Étaient présents :**

**DUFOUR** Mireille, Maire, **VAUTIER** Evelyne, 1<sup>er</sup> adjoint, **FUSEE** Michel, 2<sup>ème</sup> adjoint, **DUSSERT-SARTHE** Françoise, 3<sup>ème</sup> adjoint, **MOUCHEL** Jean-Louis, **BERTAUX** Alain, **BLET** François, **HAUTEMANIERE** Aurélie, **MIQUELOT** Fabrice, **LENAULT** Sandra, **JEANNE** Erick

**Étaient excusés :**

**SEVESTRE** Françoise, **LE RILLE** Christophe

La séance débute à 20 h 30

### **1. Approbation du dernier compte-rendu**

L'assemblée n'émet aucune remarque concernant le compte rendu de la réunion du 12 juillet 2019. **Celui-ci est donc approuvé à l'unanimité.**

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

1a - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Et la suppression des points :

1 - Isigny Omaha Intercom : approbation de la CLECT et 5 - logement communal – devis pour rénovation installation électrique

**Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.**

### **2. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Compte tenu du projet d'extension du terrain de Football et des difficultés qui s'annonçaient sur le terrain pressenti, il a été demandé aux dirigeants du club ainsi qu'à Margaux ALONSO, chargée du PLUI à la communauté de communes, de se positionner éventuellement sur d'autres parcelles. Une possibilité est envisagée aux abords de l'atelier communal.

Il convient donc de modifier le zonage (1Aue) des parcelles concernées afin que cet aménagement y soit possible.

Si cette option n'était pas retenue, il sera possible de construire cet équipement public sur une zone A ou N (règlement écrit du PLUI).

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal de TREVIERES, à l'unanimité :**

- **Décide de placer le site pressenti pour y installer 2 terrains de foot (en face de l'atelier communal) en zone 1Aue,**
- **Charge Madame le Maire de remonter cette modification du zonage du PLUI auprès du service urbanisme d'Isigny Omaha Intercom.**

Les dates des journées de concertation du PLUI sont communiquées aux conseillers municipaux (diffusion sur internet, facebook et affichage en mairie).

### **3. Halle multiservices**

Un point est fait sur l'avancement travaux liés au réaménagement du bourg : les arbres et le muret ont été retirés afin de libérer l'emplacement de la halle.

La mise en place du chantier se fait le lundi 02/09/2019 et le gros œuvre démarrera le 03/09/2019.

Un diaporama de phasage des travaux est présenté aux conseillers municipaux. Il va être mis en ligne sur le site internet pour une bonne information des habitants (diaporama diffusé lors de la réunion publique du 29/07/2019).

### **4. Logements communaux : audit spécifique de rénovation énergétique**

Une visite des logements communaux a été effectuée pour vérifier le bon état et les besoins de travaux. L'un d'eux est en mauvais état (problèmes d'isolation, d'électricité).

#### **Présentation des audits énergétiques :**

Grâce à l'intervention d'un bureau d'étude thermique spécialisé, l'audit énergétique permet :

- de déterminer la performance énergétique actuelle du bâtiment/du logement,
- d'établir plusieurs scénarios de rénovation en fonction de l'objectif de performance à atteindre, par exemple :
  - 1- un scénario « RT existant », qui consiste à respecter la réglementation actuelle (peu exigeante) en matière de rénovation,
  - 2- un scénario « BBC rénovation », qui permette, après réalisation de l'ensemble des travaux, d'obtenir un bâtiment/logement respectant le niveau BBC (104 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les logements du Calvados),
  - 3- un scénario « BBC -50% » ou « BBC -60% », selon le choix de la collectivité, qui priorisera les travaux à réaliser de manière à ce que la rénovation ait fait 50 à 60% « du chemin » avant d'atteindre le BBC. Il faut préciser que ce scénario de travaux est « BBC compatible », c'est-à-dire que pour atteindre le BBC, il n'y aura pas à ré-intervenir sur les travaux réalisés, mais seulement à les compléter par la suite (étalement des frais de rénovation sur plusieurs années).

Pour chaque scénario, le bureau d'études détaille et hiérarchise la liste des travaux à réaliser (en indiquant la puissance de chauffage nécessaire, les épaisseurs d'isolants etc...) et calcule le coût moyen des travaux. Il est également possible de demander à ce qu'il indique une estimation des économies réalisées sur la facture d'énergie et le gain en CO<sub>2</sub>/an.

Les audits énergétiques sont des aides à la décision précieuses pour définir précisément son programme de travaux et prévoir un budget en fonction du niveau de performance énergétique que vous souhaitez atteindre.

L'ADEME fournit des cahiers de charges « type ». Le coût d'un audit varie entre 1 500 et 2 500€, selon l'utilisation ou non d'une caméra thermique (pas toujours utile). Une simple demande de plusieurs devis suffit donc et ne nécessite pas de réaliser une publicité du marché public. De simples demandes de devis sont suffisantes, en précisant que l'audit se fera selon le cahier des charges « ADEME », sans nécessairement ré-écrire le cahier des charges (il faut juste préciser le nombre de scénarios que l'on souhaite étudier).

#### Aides financières :

Le SDEC ENERGIE aide les audits énergétiques (réalisés par des intervenants extérieurs) :

- à hauteur de 50% du reste à charge de la collectivité (sur le HT), dans le cadre des aides « générales ».
- possibilité d'augmenter ce taux de subvention jusque 80% grâce au financement supplémentaire qui nous est accordé chaque année par la compétence Contribution à la transition énergétique (dans la limite de 2787€/an)

Pour un audit au tarif maximal de 2500 € :

- Prise en charge du SDEC de 50 % - 1250 €
- Contribution transition énergétique – 750 €
- Reste à charge communal – 500 €

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :**

- **De réaliser un audit de rénovation énergétique du logement communal de la caserne,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet audit (demande de devis, etc.).**

#### **5. Logements communaux : devis pour installation de VMC**

2 des logements communaux présentent des problèmes d'humidité assez importants. L'installation d'une VMC y est nécessaire pour assainir les logements.

1 devis a été sollicité auprès de M. GIRARD :

Logement rue de la Heuderie : 1 372,35 € HT

Logement caserne des pompiers : 961,65 € HT

Soit un total de 2 334,00 € HT

La commune ayant transféré sa compétence « contribution à la transition énergétique » au SDEC, une subvention annuelle de 2 787 € est accordée pour 2019.

Le changement des VMC est éligible à cette subvention à hauteur de 65,85 % soit 1 537 € (reste à charge communal : 797 € HT).

Les 1 250 € restant peuvent être utilisés pour financer le CEP à hauteur de 100 % (conseil en énergie partagée).

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :**

- **De retenir les devis de Monsieur GIRARD d'un montant total de 2 334,00 € HT (1 372,35 € HT + 961,65 € HT),**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer ces devis et tous les documents nécessaires à la mise en place de ces VMC dans deux logements communaux,**
- **De charger Madame le Maire de solliciter la subvention « contribution à la transition énergétique » auprès du SDEC pour la fourniture des 2 VMC et le Conseil en Energie Partagée 2019.**

#### **6. Gendarmerie : devis porte**

La porte d'entrée de la Gendarmerie doit être remplacée. Des devis ont été demandés auprès de plusieurs artisans mais un seul y a répondu. Le cahier des charges à respecter est assez lourd et plusieurs entreprises ont refusé de répondre pour cette raison.

Entreprise DUPART (14-Ecrammeville) :

Porte 3 538,40 € HT soit 4 246,08 € TTC

Rideau métallique 3 320,00 € HT soit 3 984,00 € TTC

Renseignements pris auprès du service affaires immobilières du Groupement de Gendarmerie Départementale du Calvados de Caen, ces devis répondent aux exigences du cahier des charges.

La brigade de Trévières nous a informé que le rideau métallique n'avait pas besoin d'être remplacé. Il est donc proposé de ne pas prendre de décision sur ce devis.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :**

- **De retenir le devis de l'entreprise DUPART d'un montant total de 3 538,40 € HT soit 4 246,08 € TTC,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer ce devis et tous les documents nécessaires aux travaux de changement de la porte de la gendarmerie, y compris les autorisations d'urbanisme éventuelles.**

#### **7. Réserve incendie « le Beau Moulin » : devis**

Après négociation, une remise de 1,87 % sur le devis de fourniture et pose de la réserve incendie du Beau Moulin a été obtenue :

Devis accepté : 40 121,75 € HT

Après remise : 39 371,75 € HT

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :**

- **D'accepter le devis de l'entreprise MARTAGNY d'un montant total de 39 371,75 € HT,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer ce devis et tous les documents nécessaires à l'installation de la réserve enterrée du Beau Moulin, y compris les autorisations d'urbanisme éventuelles.**

#### **8. Budget STATION-SERVICE : amortissement « réserve incendie »**

La trésorerie sollicite une délibération pour confirmer la durée de l'amortissement de la réserve incendie du pont de la barre sur le budget de la station-service.

Durée conseillée :

Amortissement de 10 ans à compter de 2019

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide que :**

- **L'amortissement de la réserve incendie du pont de la barre sur le budget de la station-service débute en 2019, pour une durée de 10 années.**

#### **9. Festival de la pomme : devis**

Des devis ont été reçus pour l'organisation du « Festival de la pomme ». Chacun est étudié et présenté au vote de l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES retient les devis suivants :**

- KIPLAY - Fourniture de 30 tabliers personnalisés : 180,00 € HT soit 216,00 € TTC **à l'unanimité**
- CAP KDO – 3000 gobelets réutilisables : 930,00 € HT soit 1 116,00 € TTC **à l'unanimité**
- Distribution de la communication (environ 400 points de dépôts dans les commerces de bouche et restaurants, commerce de produits du terroir, lieux culturels et offices de tourisme – Caen la Mer et Bessin)
  - o BUZZ production : 1 235,00 € HT soit 1 482,00 € TTC **à la majorité (9 pour, 2 contre)**
- Régie Ouest « TENDANCE OUEST » - 30 messages publicitaires d'une durée de 20'' du 23 au 27/10/19 (Bocage, Caen, Cherbourg, Saint Lô et Villedieu) : 891,36 € HT soit 1 069,63 € TTC **à l'unanimité**

*Monsieur Alain BERTAUX a dû s'absenter momentanément (retour 10 minutes après). Aucune délibération n'a été prise durant son absence).*

- Association VIVANTS (participation à la table ronde avec les producteurs de cidre et préparation des toasts du cocktail d'inauguration / Yohan LEMONNIER, chef étoilé du restaurant L'initial à Caen ayant reçu les chefs d'état lors du 75<sup>ème</sup> / Clément CHARLOT, chef du restaurant Fragment à Caen / Jean CHARLES, caviste les Mets Chais / Diégo LAPORAL, fondateur de Pain Vivant) : 2 500,00 € (non assujetti à TVA) **à l'unanimité**
- PLAYTIME – Dominique HUTIN (balade œnologique / table ronde « le cidre dans le Bessin » / président du concours de cocktails sans alcool) : 700,00 € (non assujetti à TVA) **à l'unanimité**
- PAIN VIVANT – fourniture du pain pour le concours cocktails : 180,00 € TTC **à l'unanimité**
- Le devis DEVANCES SECURITY accepté en juin 2019 a été modifié pour ajouter les mentions ADS et SSIAP1. Le montant reste inchangé. Ce devis modifié est accepté **à l'unanimité**

#### **10. Festival de la pomme : programmation, logo, affiche**

Les différents supports de communication sont présentés à l'assemblée (affiche, programme, logo pour les tabliers, pour les gobelets).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières valide à l'unanimité ces différents supports de communication.**

#### **11. Personnel communal**

Le poste d'agent technique pour les espaces verts est à pourvoir. Pôle Emploi nous a confirmé qu'un contrat aidé est possible (20 heures / semaine – CDD 1 an – prise en charge de 50 % du traitement brut). L'un des candidats reçus est éligible à ce dispositif et est très intéressé par le poste.

Le contrat « parcours emploi compétence » pourrait être conclu du 09/09/2019 au 08/09/2020, à raison de 21 heures / semaines (7 heures / jour sur 3 jours), rémunération basée sur le SMIC (10,03 € / heure).

La délibération 2019-106 du 12/07/2019 prévoyait un recrutement au 05/08/19.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :**

- **De recruter un agent sous la forme d'un contrat « Parcours Emploi Compétence » à compter du 09 septembre 2019, à raison de 21 heures par semaine, pour une durée de 1 an,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au recrutement de cet agent et la convention tripartite avec Pôle Emploi.**

## **12. Sécurisation rue du pont de la barre**

Par délibération n°2019-67 du 12/04/2019, le conseil municipal a décidé de lancer une étude pour la sécurisation de l'entrée du bourg, rue du pont de la Barre, du panneau d'entrée le bourg au pont (option jusqu'au Carrefour du Cocci Market).

Madame le Maire était chargée de faire des demandes de devis auprès de cabinets d'étude.

2 devis ont été obtenus :

Cabinet Philippe CAVOIT : 3 140,00 € HT du panneau d'agglomération au pont de la barre (option du camping au carrefour place de la poissonnerie : 2 880,00 € HT)

*(Définition du programme / identification des enjeux dont complément de relevé topographique / réalisation et présentation d'esquisses / détermination de l'enveloppe financière des travaux / rédaction d'un rapport d'étude PRESAGE)*

Cécile CLEMENCE : 1 900,00 € HT

*(Pour la phase avant-projet (hors relevé topographique) + 3,7 % du montant des travaux notifié à l'entreprise)*

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :**

- **De retenir le devis du Cabinet Philippe CAVOIT d'un montant de 3 140,00 € HT,**
- **De retenir l'option du camping au carrefour place de la poissonnerie d'un montant de 2 880,00 € HT,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer ce devis et tous les documents nécessaires à réalisation de cette étude.**

## **13. Stationnement rue du calvaire**

Suite à des demandes de riverains, un rendez-vous a été organisé le 22 juillet 2019 au sujet de la sécurisation de la RD29, rue du Calvaire, avec Madame FLEURY de l'ARD :

- Proposition de réalisation de 2 chicanes situées au niveau des zones de stationnements. Le marquage existant devra être renforcé avec de la signalisation (balisettes, panneaux B21, B15 et C18),
- Pour ce qui concerne le marquage de l'axe dans la courbe, Madame FLEURY propose de réaliser une bande axiale en résine de couleur ocre.

Résultats des comptages effectués du mardi 6 août au lundi 12 août 2019 :

- Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur cet axe est de 2256 véhicules dont 2,7% de poids lourds.
- Les vitesses moyennes sont inférieures à 50km/h entre 33 et 36 km/h selon le sens. Par contre, le V85 (vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers) est plus élevé. Il a été relevé un V85 de 56 km/h en direction de Bricqueville et 60km/h dans le sens inverse. La solution d'implantation d'un plateau ou coussin berlinois dans la zone où le relevé a été effectué pourrait permettre de diminuer les vitesses.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :**

- **De charger Madame le Maire de solliciter des devis de fourniture de balisettes, de panneaux et de marquage de l'axe dans la courbe.**

## **14. Bail du cabinet de l'ostéopathe**

L'avenant au bail de location du local de l'ostéopathe est arrivé à échéance le 30/07/2019 et il convient de le renouveler jusqu'à son entrée dans les locaux du pôle santé. Le montant du loyer mensuel est fixé à 150,00 € et le montant des charges mensuelles à 50,00 €.

**Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :**

- **De prolonger le bail du cabinet de l'ostéopathe par avenant jusqu'au 31/12/2019, dans les mêmes conditions que le contrat de base.**

## **15. Questions diverses**

- Délégations exercées :
  - DMS : inertage de la cuve enterrée de la salle des fêtes : 1 225,69 € HT soit 1 470,83 € TTC
- Remerciements ADMR, Enfant Do et UST pour subvention 2019
- Remerciements Marsha Smith pour accueil des jeunes américains
- Rapport annuel 2018 COLLECTEA à disposition
- Bilan de la réunion publique : cette réunion a été appréciée par les participants, y compris le dépliant distribué à la suite de celle-ci.
- 75<sup>ème</sup> : aide de la Région de 2000 € + repas des bénévoles organisé le 14 septembre à la salle des fêtes.
- Trophées de l'investissement local : inscription avant le 11 octobre.

*Les Trophées de l'investissement local ont été créés pour récompenser les actions menées dans les communes / CDC et qui améliorent le patrimoine, le rendent attractif*

La commune pourrait se positionner sur certains points, notamment l'éclairage public et l'autopartage.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de TREVIÈRES décide à l'unanimité de s'inscrire à ces Trophées de l'investissement local.**

- « Normandie énergies tour » / SDEC Energie le 21/09/2019 :

*Un circuit sur les routes du DDay. En cette année du 75ème anniversaire du Débarquement sur les plages normandes, le Rallye des Libérateurs, organisé par le SDEC ENERGIE, emmènera les équipes bas carbone à la découverte des hauts lieux de*

mémoire du DDay. Mais pas uniquement... Comme les années précédentes, quizz, challenges et géocaching viendront rythmer la journée que l'on espère ensoleillée ! Le Rallye des Libérateurs propose un circuit d'environ 130 km aux concurrents avec possibilité d'une boucle supplémentaire de 30 km environ, en fonction de l'autonomie du véhicule.

- Rétrocession terrain « le nid des cigognes » : signature de l'acte le 06/09/19
- Équipements sportifs :
  - une étude du SDEC a été réalisée pour le terrain de pétanque (couverture d'un abri en panneaux photovoltaïques) – ce point sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal
  - des réunions de travail vont devoir être organisées pour poursuivre le travail sur le skate-park
- Label « patrimoine de la reconstruction en Normandie » proposé par la Région pour les villes reconstruites après-guerre. Ce label peut être demandé pour la commune pour 1 projet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de TREVIÈRES décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à compléter le dossier de candidature au label « patrimoine de la reconstruction en Normandie ».**

- Cimetière communal : une étude gratuite des Paysages d'Elle est en cours pour poursuivre son aménagement paysager.
- Salle culturelle / salle des fêtes : une réunion va être organisée par la Sous-Préfecture avec les financeurs potentiels pour les travaux de rénovation.

Alain BERTAUX :

- Chemin du village de Dungy : besoin de caillou
- Tribunes du foot de Trévières : un réaménagement pour le confort des spectateurs est-il envisageable ? Une discussion débute : l'installation de sièges est évoquée mais ne semble pas être une priorité. L'amélioration du club house pour les enfants du club semblerait plus utile. Des bancs sont sortis ponctuellement pour offrir une assise au public. Cette question sera posée au club de foot pour avoir le ressenti des membres.

Quelques dates

- Mardi 03/09/19 à 14h : réunion aménagement du bourg - mairie
- Mardi 03/09/19 à 18h : réunion pour préparatifs du Festival de la Pomme
- Samedi 07/09/19 de 9h à 13h : forum des associations - salle des fêtes
- Samedi 14/09/19 : repas des bénévoles du 75<sup>ème</sup>
- Dimanche 06/10/19 : repas des aînés (s'inscrire auprès du secrétariat)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

La réunion du conseil municipal dédiée à l'adressage est fixée au vendredi 13 septembre 2019 à 20h30

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 27 septembre 2019 à 20h30.

**Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :**

- 115. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 116. Logements communaux : audit spécifique de rénovation énergétique
- 117. Logements communaux : devis pour installation de VMC
- 118. Gendarmerie : devis porte
- 119. Réserve incendie « le Beau Moulin » : devis
- 120. Budget STATION-SERVICE : amortissement « réserve incendie »
- 121. Festival de la pomme : devis
- 122. Festival de la pomme : programmation, logo, affiche
- 123. Personnel communal
- 124. Sécurisation rue du pont de la barre
- 125. Stationnement rue du calvaire
- 126. Bail du cabinet de l'ostéopathe
- 127. Trophées de l'investissement local
- 128. Label « patrimoine de la reconstruction en Normandie »

**Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :**

Mireille DUFOR Maire	Evelyne VAUTIER 1 <sup>er</sup> adjoint	Michel FUSEE 2 <sup>ème</sup> adjoint	Françoise DUSSERT-SARTHE 3 <sup>ème</sup> adjoint	Jean-Louis MOUCHEL Conseiller municipal
Françoise SEVESTRE Conseillère municipale ABSENTE	Alain BERTAUX Conseiller municipal	François BLET Conseiller municipal	Aurélie HAUTEMANIERE Conseillère municipale	Christophe LERILLE Conseiller municipal ABSENT
Fabrice MIQUELOT Conseiller Municipal	Sandra LENAULT Conseillère Municipale	Erick JEANNE Conseiller Municipal		